



réparation horloge mal faite

Par **suzel59**, le **31/12/2010** à **15:41**

Bonjour,

En Janvier 2008 le bijoutier de mon village s'est proposé de réparer mon horloge comtoise qui ne sonnait plus les heures. 4 mois après il me ramène l'horloge : coût = 260 euros , qui fonctionne 3 mois , puis même symptôme. Je rappelle le bijoutier qui récupère le mécanisme de l'horloge et me la ramène 3 mois après et même scénario. CE scénario dure encore depuis novembre où j'ai téléphoné au bijoutier qui m'a avoué soustraitait le travail . J'ai donc demandé à ce dernier de me rembourser les 260 euros payés, compte tenu que le soucis à l'origine de la réparation subsiste et qu'à ce titre je devais pas payer quelque chose qui n'a pas été fait. IL a refusé prétextant que le soucis est peut être lié à une autre défaillance et demandait des fonds supplémentaires.

Quel recours ai-je contre ce bijoutier qui, pour moi , m'a usuré 260 euros sans que la réparation soit faite?

Je vous remercie de votre aide
mme Ryngaert